



FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE

14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF – Tél : 01 41 41 05 05
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – Site internet : www.ffbt.asso.fr



Demande de MUTATION pour l'année 2026

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la FFBT, les demandes de mutations sont dématérialisées.

Elles doivent se faire **avant le 31 octobre de l'année en cours** pour l'année suivante. Les mutations en cours d'année ne sont pas possibles dès lors que votre licence a déjà été validée pour la saison dans un autre club. Un tireur ayant interrompu sa prise de licence pendant au moins une saison sportive est donc dispensé de cette procédure.

Les demandes se font via le compte tireur sur le site www.ffbt.asso.fr

La procédure est la suivante :

- Se connecter au site www.ffbt.asso.fr

Si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter à votre compte tireur :

<https://ffbt.asso.fr/actualite/me-connecter-a-mon-compte-ffbt>

- Cliquer sur MON COMPTE



- Indiquer votre numéro de licence, votre mot de passe et cliquer sur CONNEXION A MON COMPTE

Connexion

Accès à mon espace personnel

Numéro de licence

Mot de passe

[CONNEXION À MON COMPTE](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

- Cliquer sur MON ESPACE

- Cliquer sur DEMANDE DE MUTATION

Le message suivant apparaît :

- **Vous n'avez pas à indiquer votre nouveau club.**
Pour votre licence 2026, vous devrez prendre contact avec votre nouveau club même si vous présentez une demande dématérialisée. La FFBT ne peut se prévaloir d'accepter un licencié au nom de l'un de ses membres.
- Dès que vous avez envoyé votre demande, vous revenez automatiquement sur la page d'accueil de votre espace.
- Vous recevrez un mail de confirmation de votre demande sur votre messagerie (adresse confirmée)
- Votre Président de club 2025 et de Comité Régional seront informés de votre demande de mutation.